

REPUBLIQUE DU BENIN

._*._*._*._*._*._*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

._*._*._*._*._*._*

DECRET N° 98-234 DU 5 JUIN 1998

Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
L'Administration Territoriale, de l'intérim de
Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de
La Fonction Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution du Bénin ;
VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
VU Le Décret N°98-220 du 15 Mai 1998, portant composition du Gouvernement ;

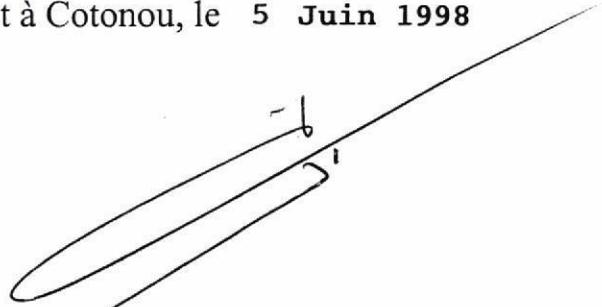
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du Vendredi 05 Juin 1998, Monsieur Daniel TAWEMA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Juin 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 SGG 4
Autres Ministères 16 départements 6 JORB 1